

**- COMMISSION LAURENT-  
LE RÉSEAU DES CPE/BC :  
UN POINT D'ANCRAGE NATUREL, LOGIQUE, VOLONTAIRE**

**Montréal, le 6 février 2020** – Dans le cadre de son passage devant la Commission Laurent, l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE) invite le gouvernement à s'appuyer sur le réseau des centres de la petite enfance (CPE) et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC) pour servir de point d'ancrage aux enfants et aux familles en situation de vulnérabilité. C'est en effet ce réseau, qui accueille et accompagne ceux-ci tous les jours, qui est le mieux placé pour jouer le rôle de repaire pendant une tempête. Ce devrait être la clef de voûte de toute intervention auprès des familles, qu'il y ait un signalement ou pas.

Pourtant, trop souvent, le manque de places dans le réseau des CPE/BC empêche des enfants vulnérables d'être priorisés, alors qu'ils ont le plus besoin d'interventions intenses, précoces et constantes. Les places actuellement réservées aux enfants faisant l'objet d'un signalement pourraient être mieux utilisées et bonifiées selon les besoins locaux, avec des critères d'accessibilités élargis. Plus encore : la famille d'accueil devrait pouvoir signer une entente de service pour maintenir l'enfant dans son milieu de garde.

[LIRE LE MÉMOIRE DE L'AQCPE](#)

### **Citation**

« Les CPE/BC sont en première ligne auprès des enfants et de leur famille; ils les accueillent, les observent et les soutiennent tous les jours. Ils combinent vigilance et complicité, et agissent de façon précoce, intense et prolongée. Nulle part ailleurs, les familles ne trouveront un milieu de vie aussi quotidien, familial, où ils sont accueillis sans jugement et avec bienveillance. Autant pour les enfants que pour les parents, il faut miser sur cette relation solide et privilégiée entre eux et notre réseau. Il faut accentuer le développement des places en CPE/BC, » a déclaré Geneviève Bélisle, directrice générale de l'AQCPE.

### **Recommandations**

Parmi les recommandations principales de l'AQCPE, mentionnons :

- 1- Que soit reconnu le rôle de premier plan du réseau des CPE/BC dans la détection et l'intervention auprès des enfants vulnérables et lui soit accordées les ressources nécessaires à cette mission.
- 2- Que soit poursuivi le développement des places en CPE et en milieu familial régi.
- 3- Que soit mise en place au Québec une stratégie ou une politique nationale de la petite enfance, avec l'ensemble des intervenants autour de l'enfant et de sa famille, afin de leur assurer un soutien coordonné, cohérent et complémentaire.
- 4- Que soit mise en place une stratégie de collaboration étroite entre la DPJ et le réseau des CPE/BC.

### **À propos de l'AQCPE**

L'AQCPE exerce un leadership dans la représentation, le rayonnement et l'accompagnement d'un réseau éducatif de CPE/BC de qualité pour les enfants de 0 à 5 ans.

À titre d'expert en petite enfance, l'AQCPE vise à concrétiser le projet de société d'offrir à tous les enfants de 0 à 5 ans un accès universel à des services éducatifs de qualité en CPE/BC en collaboration avec les familles.

- 30 -

### **Contact et informations :**

Claude Deraîche  
Directeur des communications et relations avec les membres  
(514) 609-9060  
[claire.deraiche@aqcpe.com](mailto:claire.deraiche@aqcpe.com)